



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°06

Réunion de bureau du vendredi 06 octobre 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. C. CASTROFLORIO – L. CAPPATTI - J. GRAGLIA - J. THAON - A. MARY –Y. SIAD

---

Excusés : MME B. GIURAN - MM. - J. ALEXANDRE

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°05 du 29 Septembre dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA a reçu MME OUBAHA Lyna, décision prise par PV distinct.

La CDA a reçu M. FERRANDEZ Nicolas, décision prise par PV distinct.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à MME GIURAN Bianca.

Le samedi 07 octobre 2023 se déroulera dans le cadre des FIA une réunion pour les formateurs initiateurs à l'arbitrage au siège de la Ligue Méditerranée.

Le mercredi 25 octobre 2023 se déroulera un troisième test physique de rattrapage pour les arbitres de District. A cette occasion 42 arbitres sont convoqués à 20h au Stade Charles Ehrmann à Nice.

Le lundi 30 octobre 2023 aura lieu le traditionnel stage des jeunes arbitres de moins de 22 ans au stade de la Plaine en collaboration avec l'OGCNICE et en présence des premiers plans de l'arbitrage Français de notre département.

La CDA regrette l'annulation de la Formation Initiale à l'Arbitrage de Contes du 23 octobre 2023.

A ce jour, nous dénombrons 193 dossiers médicaux de District validés et 270 licences arbitres déposées.

### **3 - DEPARTEMENT CONTRÔLES**

Lors du weekend du 30 septembre et 01 octobre 2023, 6 observations confirmées, dont 2 pour l'obtention de l'écusson d'arbitre.

### **4 - DEPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département cité a effectué les désignations pour le week-end du 07 et 08 octobre 2023.

**Fin de séance : 21h00**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. MARY Alexandre